

Flash.....

Pétition contre la remise en cause de l'ARTT

Déjà plus de 5400 signataires soutiennent la pétition, vous aussi, venez signer cette pétition en ligne à :
<http://www.snptas-cgt.org>

Promotions !

Adjoints Administratifs : victoire de la mobilisation!

La CGT et l'ensemble de ses élus en CAP nationale tiennent à remercier tout particulièrement les 5300 signataires de la pétition CGT remise le 17 juillet dernier au Cabinet du Ministre. A lire sur notre site internet.

A lire aussi :

Circulaire N°661

PFR : Action intersyndicale

Circulaire N°659

Spéciale DDI 2

Agenda :

Grève le 21 janvier 2010

APPEL de la CGT à la

Mobilisation des agents

Consultez l'agenda sur notre site

FILLON - RGPP 2 DEMOLITION MAN

Alors que les conséquences catastrophiques de la RGPP 2009-2011 sur les missions publiques et les personnels de tous niveaux ne sont qu'en cours de mise en oeuvre, déjà le chef de l'Etat et ses fidèles, premier ministre et ministre du budget, estiment urgent de préparer la période 2012-2013 avant la fin de l'année (on ne sait jamais, si les électeurs ...); merci pour le cadeau de Noël. Bien entendu le fondement « unique » est la réduction du nombre d'agents publics et des moyens de fonctionnement qui vont avec. Il est presque comique, si ce n'était pas aussi grave pour l'avenir, de lire que les propositions devront être « innovantes, sans a priori et sans tabou », c'est vraiment ce qu'on perçoit immédiatement à la lecture de cet ordre de démolition.

Révision générale des politiques publiques le retour



Bien sûr nous y reviendrons plus amplement, notons simplement quelques points que nous traduisons des axes de casse minimum indiqués à monsieur le Chef de l'inspection générale des finances :

- nouvelle réforme en administration centrale avec encore moins d'agents et de moyens,
 - nouvelle attaque frontale contre tout ce qui tourne autour de l'ingénierie routière et création d'un opérateur routier, certainement la création d'un établissement public pour les DIR,
 - attaque contre les retraites (marins) et les emplois (les quelques emplois nouveaux issus du Grenelle deviennent des emplois en CDD non pérenne),
 - contrainte dite environnementale sur l'aide au logement, qui peut cacher une réduction massive des aides,
 - et tout le domaine lié à la mer qui est impacté avec des conséquences qui pourraient être dramatiques y compris pour le coup au niveau écologique.
- Mais ceci n'est qu'une partie, l'inspecteur peut aller plus loin. Personne ne lui demande d'analyser l'impact social et économique de telles réformes : pour leur mise en oeuvre, les conséquences pour les populations, les collectivités locales (qui elles seront de fait amenées à compenser comme on voit avec les taxes locales d'équipement). Bien entendu, nous ne saurons pas non plus quels sont les « bienfaits » du début de l'application de la RGPP et cette poursuite pour lutter contre la crise, le chômage, les risques environnementaux...

Mais puisqu'on vous dit qu'il ne faut pas avoir d'a priori politique, il faut les croire !!

Et bien, le SNPTAS CGT continue à ne pas y croire, et appelle tous les personnels à en débattre et à se mobiliser contre de telles mesures qui ne sont rien d'autre qu'une traduction d'un mépris et peut être même d'une haine profonde contre les agents publics, un soutien à la cupidité de quelques dirigeants de grands groupes industriels et financiers, un déni à l'identité profonde de notre pays et de notre république.

CTPM du 15 décembre 2009 Les syndicats quittent la séance

La CGT ne conteste pas la nécessité d'harmoniser la RTT dans le nouveau périmètre du MEEDDM. La CGT conteste la base de cette harmonisation qui n'est que prétexte à remettre en cause les 35 heures et la mise en œuvre de l'ARTT dans nos différents ministères d'origines depuis 2001, puisque vous excluez sans argumentaire de retenir ce qu'il y a de meilleur dans nos instructions respectives pour construire l'instruction RTT du MEEDDM que nous souhaitons.

Le Directeur de cabinet du Ministre lors de l'audience accordée à la CGT avant le dernier CTPM a déclaré qu'il ne se considérait engagé que sur les 20 jours de congés et les jours de fractionnement éventuels. Nous pouvons donc craindre que la possibilité de prendre les Jours RTT (JRTT) « sous réserve des nécessités de services » se restreigne rapidement au vu des réductions d'effectifs annoncées et des contraintes de travail accrues qui en découleront. L'ouverture contrainte de Compte épargne temps (CET) et la disparition à moindre coût de JRTT dans le cadre de ce nouveau CET contribuera de fait à revenir aux 39 heures.

Nous sommes loin des objectifs cités dans le préambule de l'instruction du Ministère de l'Équipement de 2001 je cite : « la réduction du temps de travail et son aménagement ...doivent constituer un progrès social pour l'ensemble des agents, femmes et hommes, en améliorant leurs conditions de vie personnelle et professionnelle... »

Il faut sortir du dogme de remise en cause systématique de la RTT qui vous motive. Les quelques réunions de travail que nous avons eues sur ce sujet avant ce CTPM n'ont rien du « dialogue social » puisque, malgré les propositions des organisations syndicales, vos textes n'ont pas bougé d'une virgule.

En ouvrant largement le « forfait des cadres » sans pointage vous instaurez de fait deux régimes de RTT. Celui des cadres (au sens large du terme) corvéables à merci auquel vous faites ce cadeau empoisonné et celui des autres auxquels vous vous apprêtez dans un deuxième temps à supprimer des JRTT quand ils sont malades avec contrôle strict d'horaires. Ce clivage est irresponsable et les conséquences néfastes sur le fonctionnement des services seront importantes.

Vous continuez d'ignorer la dégradation déjà réelle des conditions de travail des agents comme des cadres dans les services. Est-ce pour vous le prix humain à payer pour

tenir votre calendrier de réformes ? La CGT a demandé un suivi de l'ARTT à l'identique de ce qui existait jusqu'ici et une enquête sur la « qualité » du travail dans les services. Nous attendons toujours vos réponses sur ces deux demandes et sur les suites que vous envisagez donner aux autres fiches qui nous ont été communiquées (suppression de JRTT, ...).

Par ailleurs, nous vous signalons, Mr le Président que l'obligation de consulter préalablement le CCHS, sur ces points concernant l'ARTT pour apprécier les conséquences éventuelles de ces textes sur les conditions de travail des agents du MEEDDM, n'a pas été respectée. La CGT vous rappelle à l'obligation de respecter cette procédure.

Contrairement à ce qu'affirme de Directeur de Cabinet du Ministre l'aspiration des 5417 premiers signataires de la pétition CGT sur l'ARTT n'est pas en premier lieu de moins travailler. Leur revendication est d'abord que cette harmonisation soit conduite en respect de leurs conditions de vie personnelle et professionnelle et sans remise en cause de leurs acquis antérieurs.

DIALOGUE SOCIAL AU MEEDDM



Chaque organisation syndicale a fait une déclaration générale convergente.

Le Secrétaire Général du MEEDDM a refusé de répondre sur le cadre général d'harmonisation de la RTT et a voulu nous contraindre à un examen séparé point par point.

Après concertation l'ensemble des organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, UNSA) a décidé de quitter le CTPM. Une lettre intersyndicale a été envoyée au Ministre. En attente d'audience et de réponse favorable aucune organisation syndicale ne participera au CTPM et a toute réunion « de concertation » (hors CAP). Les OS invitent leurs organisations locales à faire de même et à se mettre en grève le 21 janvier 2009.



Si vous souhaitez nous rejoindre et participer pour agir plus largement sur tout ce qui vous concerne.

Soutenez la CGT, rejoignez-la.

(déductible pour 66% du montant de votre impôt)



Nom :

Prénom :

Service :

Adresse :

Signature

Je souhaite adhérer au SN PTAS CGT

Bulletin d'adhésion à remettre à un militant CGT de ton service ou à renvoyer au SN/PTAS/CGT à La Défense.
MEEDDM – PLOT I – 92055 – LA DEFENSE CEDEX – Tél. 01.40.81.83.12. – Fax. 01.40.81.83.16

émail : Internet –sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net – Intranet : carnet d'adresse – annuaire global équipement – Syndicat : Syndicat/SN PTAS CGT/AC

Notre site Internet <http://www.snptas-cgt.org>